Beaune Côte & Sud

communauté d'agglomération
www.beaunecoteetsud.com

CONSEIL DE COMMUNAUTE DU 21 SEPTEMBRE 2015

Date d'envoi de la convocation : 15 Septembre 2015
Nombre de Conseillers en exercice : 93
Nombre de Délégués titulaires ou suppléants présents : 72
Nombre de Procurations : 13
Nombre de Votants : 85
Date d'affichage du compte rendu : 28 Septembre 2015
Rendu exécutoire par télétransmission en Préfecture le :
29 Septembre 2015

PRESIDENCE DE : M. Alain SUGUENOT

Présents : *Titulaires* : Mmes et MM. Maurice CHAPUIS, Gérard ROY, Bernard BATTAULT, Patrick MANIERE, Jean-Claude ANDRE, Jean-Luc BECQUET, Nadine BELISSANT-REYDET, Isabelle BIANCHI, Raphaël BOUILLET, Delphine BOUTEILLER-DESCHAMPS, Marie-France BRAVARD, Anne CAILLAUD, Jean-François CHAMPION, Carole CHATEAU, Xavier COSTE, Stéphane DAHLEN, Ariane DIERICKX, Philippe FALCE, Thibaut GLOAGUEN, Fabrice JACQUET, Danièle JONDOT-PAYMAL, Marie-Odile LABEAUNE, Virginie LONGIN, Marie-Laurence MERVAILLE, Marie-Laure RAKIC, Jacques THOMAS, Jean-Benoît VUITTENEZ, Jean-Noël MORY, René L'EXCELLENT, Estelle BERNARD-BRUNAUD, Michel PICARD, Michèle RODIER, Patricia ROSSIGNOL, Céline DANCER, Jean POIGEAUD, Jean-Claude BROUSSE, Liliane JAILLET, Didier SAINT-EVE, Jean-Christophe VALLET, Pierre BROUANT, Sandrine ARRAULT, Franck CHAMBRION, Jean-Marc PRENEY, Christian BRESSOULALY, Noël BELIN, Joëlle BAZOT-BOUDOT, Serge COLLAVINO, Jean-Pierre REBOURGEON, Jean-Paul ROY, Denis THOMAS, Annie BARAT, Richard ROCH, Jacky CLERGET, Philippe CESNE, Jérôme FLACHE, Claude CORON, Chantal MITANCHEY, Jean CHEVASSUT, Jacques FROTEY, Gérard GREFFE, Gérard PRUDHON, Michel QUINET, Serge GRAPPIN, Claude MOISSENET, Paul BECKER, Daniel TRUCHOT, Patricia RACKLEY, Jean MAREY, Guillaume D'ANGERVILLE.

Suppléants : M. Serge COULON (Suppléant de SANTENAY).

Délégués ayant donné procuration :

- M. Pierre BOLZE à M. Alain SUGUENOT,
- M. Frédéric CANCEL à M. Jean-Benoit VUITTENEZ,
- Mme Virginie LEVIEL à Mme Virginie LONGIN,
- M. Philippe ROUX à M. Jean-Luc BECQUET,
- M. Antoine TRIFFAULT-MOREAU à Mme Marie-Laurence MERVAILLE,
- Mme Carla VIAL à Mme Justine MONNOT,
- Mme Martine BOUGEOT à Mme Estelle BERNARD-BRUNAUD,
- M. Philippe DIDAILLER à M. Michel PICARD,
- M. Patrick FERRANDO à Mme Patricia ROSSIGNOL,
- M. Vincent LUCOTTE à Mme Joëlle BAZOT-BOUDOT,
- M. Jean-Paul BOURGOGNE à M. Pierre BROUANT,
- M. Christian POULLEAU à M. Noël BELIN
- M. Sylvain JACOB à M. Jean CHEVASSUT.

Délégués Absents non suppléés et non représentés : MM. Gabriel FOURNIER, Marc DENIZOT, Olivier ATHANASE, Jérôme BILLARD, Pascal MALAQUIN, Bernard NONCIAUX, Thierry LAINE et Christian GHISLAIN.

Secrétaire de séance : Mme Justine MONNOT

Délibération

DECISIONS MODIFICATIVES DE SEPTEMBRE 2015

M. CHAMPION, rapporteur, indique qu'il convient de procéder aux mouvements financiers tels qu'ils sont décrits dans les annexes suivantes :

Annexe A - 1 : Budget Principal
Annexe A - 2 : Budget Annexe « Assainissement collectif Affermage »
Annexe A - 3 : Budget Annexe « Assainissement collectif Régie »
Annexe A - 4 : Budget Annexe « AEP – Affermage »
Annexe A - 5 : Budget Annexe « AEP – Régie »
Annexe A - 6 : Budget Annexe « Transport »
Annexe A - 7 : Budget Annexe ZAC « Des Templiers »

De plus, il précise que certaines Autorisations de Programme – AP – nécessitent d'être révisées :

N° de l'intitulé de l'AP	Etape budgétaire	Montant des AP	Crédits de paiement				Remarques
			CP 2014	CP 2015	CP 2016	CP 2017	
2014-05 CREATION MULTI ACCUEIL CHAGNY	Budget	1 700 000,00 €	4 551,77 €	1 003 224,23 €	692 224,00 €		Hausse de l'AP afin d'intégrer l'aménagement du Bâtiment (mobiliers, etc.) Ajustement du CP 2015 afin d'être conforme au Calendrier de Travaux
	DM septembre 2015	320 000,00 €		690 724,00 €	- 370 724,00 €		
	Total	**2 020 000,00 €**	**4 551,77 €**	**1 693 948,23 €**	**321 500,00 €**		
2015-08 MODIFICATION ARCHIVE EN SALLE DE REUNION	Budget	- €		- €	- €		Création d'une AP
	DM septembre 2015	90 000,00 €		10 000,00 €	80 000,00 €		
	Total	**90 000,00 €**		**10 000,00 €**	**80 000,00 €**	- €	
2015-06 MOBILIER ET ELECTROMENAGER - ACTION FAMILLE	Budget	88 000,00 €		48 400,00 €	21 700,00 €	17 900,00 €	Acquisition d'un four pour le site de NOLAY
	DM septembre 2015	2 700,00 €		2 700,00 €			
	Total	**90 700,00 €**		**51 100,00 €**	**21 700,00 €**	**17 900,00 €**	
2013-01 CREATION D UNE STATION D EPURATION CORCELLES EBATY	Budget	1 880 000,00 €		15 000,00 €	932 500,00 €	932 500,00 €	Projet reporté
	DM septembre 2015	- 1 880 000,00 €		- 15 000,00 €	- 932 500,00 €	- 932 500,00 €	
	Total	- €		- €	- €	- €	
2015-01 CREATION DES RESEAUX ASS.T CORCELLES EBATY	Budget	1 229 920,00 €		15 000,00 €	- €	1 214 920,00 €	Projet reporté
	DM septembre 2015	- 1 229 920,00 €		- 15 000,00 €	- €	- 1 214 920,00 €	
	Total	- €		- €	- €	- €	

M. CHAMPION souligne que l'ensemble des AP sont répertoriées en Annexe B.

Le CONSEIL DE COMMUNAUTE,
après en avoir délibéré,
à l'unanimité,

➢ autorise le Président :

- à procéder aux mouvements comptables financiers repris dans les annexes à la présente délibération,

- à solliciter les subventions pour les opérations subventionnables à signer, et le cas échéant, les documents contractuels à intervenir.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que-dessus.

Pour extrait certifié conforme,
LE PRESIDENT
Par le PRESIDENT et par délégation
LE DIRECTEUR GENERAL DES SERVICES

GILLES ATTARD

La présente délibération, à supposer que celle-ci fasse grief, peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication et/ou de son affichage, d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de DIJON ou d'un recours gracieux auprès de la Communauté d'Agglomération, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au Tribunal Administratif dans un délai de deux mois. Conformément aux termes de l'article R 421-7 du Code de justice administrative, les personnes résidant outre-mer et à l'étranger disposent d'un délai supplémentaire de distance de respectivement un et deux mois pour saisir le Tribunal.

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte :

Annule et remplace délibération 15-199 transmise le 29/09/2015 et 15-199-1 transmise le 21/01/2016 (suite erreur annexe) - décisions modificatives septembre 2015

Date de transmission de l'acte :	21/01/2016
Date de réception de l'accusé de réception :	21/01/2016
Numéro de l'acte :	15-199-2 (voir l'acte associé)
Identifiant unique de l'acte :	021-200006682-20150921-15-199-2-DE
Date de décision :	21/09/2015
Acte transmis par :	Christine BOULIGAUD
Nature de l'acte :	Délibération
Matière de l'acte :	7. Finances locales 7.1. Decisions budgetaires